



AEF Dépêche n°477862
Paris, le 21/03/2014 17:13:00

Imprimé depuis le site www.aef.info
Compte : anneclaireo (103142) - 31.34.14.199

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Enseignement
/ Recherche

Le Crédit coopératif et Paris-X signent un partenariat et rejoignent la charte d'engagement universités-entreprises

Par Catherine Buyck

Le Crédit coopératif et l'université Paris-Ouest Nanterre-La Défense signent une convention de partenariat sur le thème de l'économie sociale et de l'esprit d'entreprendre des étudiants, à Paris vendredi 21 mars 2014 lors des RUE (rencontres universités-entreprises). Cette convention s'inscrit dans le cadre de la charte d'engagement universités-entreprises, que les présidents du Crédit coopératif et de l'université Paris-Ouest Nanterre-La Défense ont signée en janvier 2014. Cette charte, sous l'égide d'AEF, a recueilli six nouvelles signatures en janvier 2014, ce qui porte à 16 le nombre total de signataires depuis son lancement lors des RUE 2013.

"Promouvoir l'économie sociale et favoriser l'esprit d'entreprendre chez les étudiants » est l'objet de la convention de partenariat que signent le Crédit coopératif et l'université Paris-Ouest Nanterre-La Défense (1). Jean-Louis Bancel, président du Crédit coopératif, se dit notamment attaché au développement des coopératives étudiantes dans les universités. Jean-François Balaudé, président de Paris-X, insiste sur la multiplicité des projets qui seront mis en œuvre et se félicite de la mise à disposition de l'université d'une salariée du Crédit coopératif dans le cadre d'un mécénat de compétence.

Cette convention est l'illustration des engagements que les présidents de ces deux institutions ont pris en janvier 2014 en signant la charte universités-entreprises, lancée sous l'égide d'AEF. Ils font partie des six nouveaux signataires ayant alors rejoint la charte :

Du côté des entreprises, il s'agit de :

Jean-Louis Bancel, président du Crédit coopératif
Antoine Frérot, président de Veolia
Bernard Gainnier, président de PWC France-Afrique
Du côté des universités, il s'agit de :

Jean-François Balaudé, président de Paris-Ouest Nanterre-La Défense
François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise
Barthélémy Jobert, président de l'université Paris-IV Sorbonne

La charte universités-entreprises a été lancée le 27 mars 2013, lors de la précédente édition des RUE (lire sur AEF). Elle avait recueilli 10 signatures (2). Elle constituait le premier aboutissement d'un "conseil scientifique" mis en place

par AEF pour réunir des présidents d'universités et d'entreprises. Elle se décline en trois grands volets : "le recrutement universitaire sur des postes à haut potentiel", "la lisibilité croisée des universités et des entreprises", "la connaissance réciproque du fonctionnement de l'entreprise et de l'université". En 2014, le thème de la recherche et de l'innovation constituera le deuxième grand pan de coopération entre universités et entreprises.

COMMENT CONSTRUIRE UNE RELATION FRUCTUEUSE ?

"La notion d'ignorance ou de séparation entre universités et entreprises a vécu. Aujourd'hui, la question n'est plus de se connaître, mais de construire une relation fructueuse", déclare Alain Beretz, président de l'université de Strasbourg. En matière de recrutement, les universités mettent en place des préparations, "pas seulement dans le cadre de leurs filières technologiques", constate-t-il. Les "doctoriales" restent un lieu de rendez-vous important entre docteurs et entreprises, ajoute-t-il. Côté entreprises, Accenture a par exemple mis en place des comités de pilotage permettant le suivi de la représentativité des profils universitaires dans les recrutements. Autre exemple : Crédit agricole fait évoluer son processus de recrutement de ses filières d'élite, pour y intégrer davantage d'universitaires.

Deuxième axe : la lisibilité croisée de l'université et de l'entreprise. La création par nombre d'universités d'une vice-présidence dédiée aux relations avec les entreprises est un signal politique, estime Alain Beretz. Il signale aussi la création d'une base de données sur les formations et les débouchés (Paris-XIII), de cartographies de formations, de réseaux d'anciens diplômés dans beaucoup d'universités.

Troisième axe: la connaissance réciproque. Par exemple, des "réseaux d'ambassadeurs d'entreprises" se développent à l'université (Safran, La Poste), tandis que se multiplient des événements visant à rapprocher universités et entreprises.

(1) Les grands axes sont : - promouvoir l'enseignement, la recherche et l'orientation professionnalisante des étudiants dans l'ESS ; - faciliter la poursuite d'études supérieures pour des jeunes en situation de handicap ; - soutenir le dispositif Pépite (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) Paris Ouest Nord, dont Paris-Ouest Nanterre La-Défense est le chef de file, et soutenir aussi un incubateur de l'ESS.

(2) Les premiers signataires en 2013 sont :

Universités :

- Marie-France Barthelet, présidente du PRES de Toulouse ;
- Alain Beretz, président de l'université de Strasbourg ;
- Yvon Berland, président d'Aix-Marseille Université ;
- Luc Hittinger, président de l'université Paris-Est Créteil ;
- Jean-Loup Salzmann, président de l'université Paris-XIII.

Entreprises :

- Jean-Paul Bailly, président du groupe La Poste ;
- Jean-Paul Herteman, président du groupe Safran ;
- Xavier Fontanet, ancien président d'Essilor ;
- Christian Nibourel, président.